ATHLÉ

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME

RECOMMANDATIONS SANITAIRES POUR L'ORGANISATION DES CROSS-COUNTRY ET LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU VIRUS COVID-19

MAIF asics
PARTENAIRES PRINCIPAUX

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME

RECOMMANDATIONS SANITAIRES POUR L'ORGANISATION DES CROSS-COUNTRY ET LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU VIRUS COVID-19

Support de recommandations à l'attention des organisateurs de cross-country pour les accompagner dans la reprise et la mise en place de leurs évènements. Les termes de ce document sont susceptibles d'évoluer en fonction de la situation sanitaire et des dispositions gouvernementales et locales applicables selon le territoire concerné par l'organisation des évènements.

>> INTRODUCTION

La crise sanitaire inédite traversée ces derniers mois en raison de la pandémie de Covid-19 a bouleversé l'ensemble de nos activités.
La circulation du virus étant toujours active, l'organisation des cross doit être adaptée.
Dans ce contexte la Fédération Française d'Athlétisme produit ce guide de recommandations afin de faciliter l'organisation des compétitions de cross-country et tendre à la sécurité de tous les acteurs concernés.

Le format particulier des compétitions de cross-country en plein air, semble propice à la limitation du risque sanitaire, notamment en maitrisant l'enchainement et l'étalement des courses sur un voire parfois deux jours. De plus, pour organiser, le premier critère à évaluer est le nombre de participants. Celui-ci doit être considéré à l'instant T et non pas uniquement sur l'ensemble de l'événement.

Enfin, il est précisé que ce guide présente des recommandations et non des obligations, mais les consignes gouvernementales et préfectorales sont à respecter obligatoirement.
.

>> RAPPEL DES CONSIGNES ÉMISES PAR LE GOUVERNEMENT

Luttons ensemble contre la Covid-19
Respectons les gestes barrières pour limiter et ralentir la propagation du virus

- Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique

- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir

- Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter

- Éviter de se toucher le visage

- Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres

- Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades

En l'absence de traitement, la meilleure des protections pour vous et pour vos proches est, en permanence, **le respect des mesures barrières et de la distanciation physique**. En complément, **portez un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée.**

>> COMMUNICATION ET SENSIBILISATION DES ACTEURS CONCERNÉS PAR LES ÉVÈNEMENTS

Informer et communiquer auprès de l'ensemble des personnes concernées par l'évènement (coureurs, membres de l'organisation, salariés, bénévoles, partenaires, prestataires, médias, public) des risques ainsi que des bonnes pratiques à mettre en place et à adopter afin de limiter la propagation de la Covid-19.

Cela doit se faire :

- En amont de la manifestation sportive, par les différents moyens de communication dont dispose l'organisation (site internet, emailing, réseaux sociaux, sms, ...)
- Pendant l'évènement, par la mise en place d'un affichage visuel sur site rappelant les mesures en vigueur et les bonnes pratiques, ainsi que par la diffusion de messages sonores sur le site ou l'ensemble des différents sites de l'évènement.

⇨ Utilisation possible des outils de prévention Covid-19 et plaquettes de recommandations fournis par le Gouvernement et Santé Publique France, disponibles via les liens suivants :

- www.gouvernement.fr/sites/default/files/affiche_-_gestes_barrieres.pdf
- www.gouvernement.fr/sites/default/files/affiche_-_distanciation_physique.pdf
- www.gouvernement.fr/sites/default/files/affiche_-_porter_un_masque_pour_mieux_nous_proteger.pdf
- www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/articles/coronavirus-outils-de-prevention-destines-aux-professionnels-de-sante-et-au-grand-public#block-234275

>> MESURES GÉNÉRALES – GRANDS PRINCIPES D'ORGANISATION

En raison de la crise sanitaire due à la Covid-19, les mesures générales d'organisation sont applicables dans le respect des directives existantes sur la distanciation physique et les comportements adaptés en matière sanitaire. Les organisateurs doivent demander aux participants et l'ensemble des publics concernés par l'évènement de respecter les consignes nationales.

- Toutes les personnes présentes sur le site de la compétition doivent porter un masque-y compris lors des moments clés de départ et d'arrivée des courses.

- Il est fortement recommandé de ne pas cracher au sol et d'utiliser des mouchoirs en papier à usage unique à conserver sur soi puis à jeter dans les containers prévus à cet effet.

- Mise en place de circuits à sens unique en vue d'éviter les trafics non maîtrisés notamment, quand c'est possible (lieux clos), pour accéder et repartir du site

- Marquage au sol des files d'attente ou matérialisation technique des couloirs de circulation

- Organisation des flux en vue d'éviter les rassemblements en particulier autour des zones de restauration buvette, de départ et d'arrivée des courses.

- Limitation ou adaptation des services proposés aux coureurs et publics.

- Mise en place de signalétiques pédagogiques rappelant les bons comportements.

- Sensibilisation des bénévoles au respect des règles sanitaires et mettre à leur disposition des gels hydro alcooliques sur des points clés bien identifiés.

- Installation des bénévoles à des postes de travail séparés et port du masque FPP2 et/ou visière pour chacun d'eux. *(Masque FFP2 pour les plus fragiles afin de ne pas recevoir le virus éventuel / Visière ou masque chirurgical pour les autres afin de ne pas transmettre aux autres).*

- Mise en place de bénévoles responsables du flux régulier des participants.

Ces engagements s'adressent non seulement aux participants ainsi qu'au public, mais aussi à tous les acteurs qui prennent part aux évènements : membres de l'organisation, salariés, bénévoles, prestataires, partenaires, médias, ...

Dans l'optique d'obtenir l'adhésion de tous, une charte d'engagement* pourra être proposée, rappelant ce à quoi chacun s'engage dans le cadre d'une organisation raisonnée des évènements et du respect de la santé et la sécurité générale, selon les recommandations des autorités. La signature de la charte, prioritairement électronique ou manuscrite à défaut, permettra de s'assurer de la bonne compréhension et de l'acceptation de ce risque sanitaire notamment par les plus fragiles (plus de 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte).
**Charte d'engagement proposée en annexe*

Il est donc recommandé d'intégrer dans la règlementation des courses l'engagement des coureurs par la signature de la charte.

Une information préalable devra être diffusée auprès de l'ensemble des acteurs concernés (coureurs, membres de l'organisation, bénévoles, partenaires, prestataires, public) sur la responsabilité de chacun et la création potentielle d'un cluster Covid-19 lors d'un tel rassemblement.

Un référent coordinateur du plan Covid-19 sur le cross devra également être désigné.

>> RECOMMANDATIONS POUR LA MISE EN PLACE DES DIFFÉRENTES PHASES DE L'ORGANISATION

> AVANT L'ORGANISATION DE L'ÉVÈNEMENT

Il est recommandé d'évaluer les risques sanitaires avant la décision d'organisation de la compétition de cross-country en se référant aux derniers conseils techniques et rapports de situation épidémiologique (site internet : Santé publique France, Ministère des solidarités et de la santé, ARS, Préfecture).

Cartes avec les différents niveaux d'alerte sanitaire et les mesures légales en vigueur (ministère des solidarités et de la santé) :
https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/etat-des-lieux-et-actualites/article/indicateurs-de-l-activite-epidemique
COVID 19 : point épidémiologique hebdomadaire de Santé Publique France
https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/documents/bulletin-national/covid-19-point-epidemiologique-du-8-octobre-2020

Dimensionner le nombre de coureurs selon la jauge gouvernementale en vigueur. La jauge maximale comprend la comptabilisation de tous les acteurs réunis. Celle-ci doit être considérée à l'instant T et non pas uniquement sur l'ensemble de l'événement (coureurs, public, bénévoles, organisateurs, personnels de sécurité et secours, partenaires, prestataires...).
Pour répondre à cette contrainte de jauge, l'organisateur peut, soit limiter le nombre de courses, soit proposer un programme sur deux jours quand il en a la possibilité technique et humaine.

Établir et planifier de façon écrite les mesures barrières mises en place après identification des zones et moments à risque de transmission lors de l'événement

> INSCRIPTIONS ET REMISE DES DOSSARDS

- Il est recommandé :

- de privilégier le chronométrage à puce.

- de s'inscrire prioritairement en ligne en amont des évènements – aucune inscription sur place.

- de collecter et vérifier des justificatifs médicaux en amont de la remise des dossards en version digitale. Seul un dossier d'inscription complet permettra la récupération du dossard.

- d'organiser et proposer de créneaux horaires pour le retrait des dossards.

● d'adapter du site retenu avec mise en place d'un parcours de circulation à sens unique pour la récupération des dossards

● d'appliquer des règles nationales de mesures sanitaires, le port du masque sera exigé tout au long de la procédure de retrait des dossards qui sera effectuée par un seul représentant de chaque club qui laissera son N° de tel.

> PROGRAMME

Les organisateurs doivent mener une réflexion sur l'enchaînement des courses pour proposer un équilibre en termes de présence de coureurs sur une même période de temps (ne pas enchaîner à la suite les courses à forte affluence (athlètes, familles supporters).

> ZONE DÉPART

● En application des règles nationales de mesures sanitaires, le port du masque sera exigé sur la ligne de départ et devra être gardé sur soi pendant la course. Une fois le peloton étiré, en fonction du nombre de participants et de la géographie des lieux, le masque pourra être retiré du visage.

● Adaptation des parcours afin de les rendre fluides, sans points de blocage.

> ZONE D'ARRIVÉE

● Zone interdite aux non-participants, pas de public.

● Si possible agrandir la surface de la zone d'arrivée pour permettre un plus grand espacement des individus et limiter le temps de présence dans cette zone en accélérant les procédures d'évacuation des athlètes (pas de présence de journalistes...)

● En application des règles nationales de mesures sanitaires, le port du masque sera exigé dès l'entrée dans la file du parcours de sortie de zone d'arrivée. Prévoir des stocks de masques chirurgicaux à l'arrivée pour les éventuelles pertes de masques sur le parcours (estimation d'au moins à 2 % de l'effectif des coureurs).

● Si le classement s'effectue par récupération des dossards à l'arrivée, c'est à l'athlète de le retirer rapidement une fois la ligne d'arrivée franchie et de le remettre au juge en fin de couloir d'arrivée.

● Mise en place de zones de récupération dédiées aux coureurs « éprouvés » en lien avec les équipes médicales.

> AUTRES RECOMMANDATIONS

● Éviter l'affichage des résultats et privilégier la consultation des résultats en ligne ou par envoi de sms.

● Limiter le protocole de remise des prix (sans contact) aux 3 premiers hommes et 3 premières femmes de chaque course et restreindre l'accès au podium. Possibilité de classement par équipes mais remise des récompenses limitées à un seul représentant par club. Toutes les personnes présentes sur le podium doivent porter un masque.

Le principe retenu est d'éviter les rassemblements et donc d'éviter de proposer des services annexes (repas après course, hospitalité, massages, soins, douches ...) sauf si l'organisateur est en capacité de faire respecter les règles sanitaires en vigueur.

> ZONES MÉDICALES

- Prévoir un espace spécifique d'accueil médical en cas de suspicion de Covid-19 avec équipement dédié (sur blouse, gants, masque FFP2, gel hydro alcoolique, filière DASRI, matériel diagnostic dédié).

- Coordination préalable avec les structures sanitaires locales sur les procédures d'éventuelles évacuations vers les établissements hospitaliers des patients Covid-19 et non Covid-19.

- Dimensionnement habituel de l'effectif médical en essayant d'avoir des espaces de travail plus grands autorisant la distanciation physique.

- Définition d'un sens de circulation et d'un guichet d'accueil et d'orientation où doit être dispensé un masque chirurgical à tout entrant dans la zone et où une friction des mains au gel hydro alcoolique doit se faire.

- Utilisation permanente des équipements de protection individuelle adaptés pour tous les professionnels médicaux et paramédicaux des zones médicales.

- Pas de soins de récupération, excepté pour des problèmes de santé urgents.

> APRÈS COURSE

- Circuit de collecte et de traitement des masques usagers et autres déchets à organiser.

- Maintien d'une cellule de veille Covid-19 bien identifiable pendant 7 jours post-course.

- Faire appel au sens civique des athlètes en leur demandant de prévenir le référent Covid-19 après course en cas de déclaration de maladie (à formuler dans les infos pré-course).

- Avoir réfléchi à un système de déclaration aux autorités sanitaires compétente d'un éventuel cas de Covid-19 et des possibles contacts. Pour ce faire, assurer en amont de l'évènement, la collecte complète des données d'identification et de contact des participants qui pourront être transmises aux autorités en cas de nécessité sanitaire.

> TENTES CLUBS

- Agrandir l'espace dédié aux tentes des clubs et/ou en multiplier le nombre pour éviter les concentrations de personnes et rappeler régulièrement (speaker) que le port du masque y est obligatoire y compris à l'intérieur des tentes.

>> RESPONSABILITÉ DES ORGANISATEURS EN CAS DE FOYER DE CONTAMINATION COVID-19 PENDANT OU APRÈS L'ÉVÈNEMENT

Chaque organisateur est invité à prendre contact avec la compagnie d'assurance auprès de laquelle il a souscrit un contrat d'assurance pour son évènement afin de connaitre les conditions de couverture en cas d'éventuels recours sur ce point.

Les clubs affiliés à la Fédération Française d'Athlétisme ayant souscrit au contrat d'assurance fédéral sont couverts en responsabilité civile contre tout recours lié à la Covid-19.

Il appartient cependant à chaque organisateur de mettre en place sur son évènement les moyens nécessaires de sécurité sanitaire.
Par définition, ces moyens nécessaires sont les mesures de prévention et protection sanitaires mises en œuvre dans le strict respect des règles et recommandations gouvernementales et fédérales.

Un organisateur pourrait être déclaré responsable si un foyer de contamination venait à se déclarer à l'occasion ou à l'issue de l'évènement qu'il organise et qu'il apparait qu'il n'a, lors de sa manifestation, pas été suffisamment diligent dans la mise en œuvre des obligations et recommandations éditées par le Ministère des Sports ou la fédération délégataire en matière de protocole sanitaire.

ANNEXE 1

CHARTE DU COUREUR – ENGAGEMENT POST COVID-19

Conscient que la participation à tout évènement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales, **en tant que coureur de l'évènement *(….. à personnaliser)*, je m'engage à :**

1/ Respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi ouvert ou à forte densité de personnes lors de l'événement (port d'un masque, lavage des mains, distanciation physique).

2/ Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires :

- Port du masque sur la zone de départ que je garde sur moi pendant la course et remet après l'arrivée dans la file du parcours de sortie
- Courir en respectant au maximum la distanciation sociale en vigueur avec les autres participants et en utilisant toute la largeur de la chaussé
- Ne pas cracher au sol
- Me moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans une poubelle
- Ne pas jeter de déchets sur la voie publique
- Respecter et laisser les lieux publics propres
- Être équiper et utiliser mon propre contenant de ravitaillement liquide (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet…), …

3/ Ne pas entrer physiquement au contact d'autres participants.

4/ Comprendre qu'en prenant part à l'événement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.

5/ Accepter, en prenant part à l'évènement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte).

6/ Si j'ai présenté la Covid-19 dans les semaines et mois précédant la course, consulter un médecin préalablement à ma participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et ma participation à la compétition est possible, notamment les courses présentant des dénivelés importants et à fortiori en altitude.

7/ Ne pas courir si je présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 7 jours.

8/ Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir le référent Covid-19 de l'organisation en cas de déclaration de la maladie après la course.

9/ Télécharger si possible et m'enregistrer sur l'application « StopCovid » préalablement à ma venue sur l'événement.

10/ Choisir des épreuves proches de son lieu d'habitation et nécessitant peu de déplacements et de transports

Nom, prénom
Date et Signature

ANNEXE 2

CHARTE DU BÉNÉVOLE – ENGAGEMENT POST COVID-19

Conscient que la participation à tout évènement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales, **en tant que bénévole de l'évènement *(….. à personnaliser)*, je m'engage à :**

1/ Respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi ouvert ou à forte densité de personnes lors de l'événement (port d'un masque, lavage des mains, distanciation physique).

2/ Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires

3/ Ne pas entrer physiquement au contact avec les participants et d'autres bénévoles.

4/ Comprendre qu'en prenant part à l'événement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.

5/ Accepter, en prenant part à l'évènement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte).

7/ Renoncer à ma participation en tant que bénévole si je présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 7 jours.

8/ Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir le référent Covid-19 de l'organisation en cas de déclaration de la maladie après la course.

9/ Télécharger si possible et m'enregistrer sur l'application « StopCovid » préalablement à ma venue sur l'événement.

Nom, prénom
Date et Signature

ANNEXE 3

ATHLÉ
FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME

FICHE RÉFLEXE ORGANISATEURS

DÉMARCHES

Évaluer le risque sanitaire en se référant aux derniers conseils techniques et rapports de situation épidémiologique (site internet Santé Publique France, votre Agence Régionale de Santé, votre Préfecture) et dimensionner le nombre de coureurs selon la jauge gouvernementale en vigueur.

Produire le dossier de demande d'autorisation préfectoral intégrant les dispositifs propres aux mesures sanitaires appliquées.

Nommer un référent COVID19.

DIRECTION DE COURSE

Mener une réflexion sur l'enchainement des courses pour proposer un équilibre optimal en termes de fréquentation du site de la compétition ne dépassant pas la jauge fixée (coureurs + accompagnants + organisation).

Adapter les parcours de façon à éviter autant que possible les zones pouvant donner lieu à un « effet entonnoir », optimiser la zone d'arrivée pour favoriser l'espace entre chaque concurrent.

Recourir autant que possible à un système de chronométrie à puces, aux inscriptions et à la diffusion des résultats en ligne.

MATÉRIEL SPÉCIFIQUE

Prévoir du gel hydroalcoolique pour qu'il soit mis à disposition des bénévoles en priorité et aux endroits stratégiques pour les participants et accompagnants.

Prévoir du produit désinfectant.

Des signalétiques pédagogiques rappelant les mesures barrières et indiquant les zones où le port du masque est obligatoire.

Prévoir un stock de masques pour pallier les oublis, à placer à l'entrée du site et à l'arrivée des courses.

PORT DU MASQUE

Masque obligatoire pour tous et partout sur le site du cross sauf les coureurs en course.

COMMUNICATION

Sensibiliser l'ensemble de votre équipe d'encadrement (dirigeants, entraineurs, bénévoles) au respect des règles sanitaires.

Afficher les signalétiques pédagogiques rappelant les mesures barrières et indiquant les zones où le port du masque est obligatoire.

AMÉNAGEMENT DU SITE

Si nécessaire, réaliser les marquages au sol indiquant les distances à respecter dans les lieux générant des files d'attente (inscription, sanitaires, etc.) et tracer les modalités de circulation (idéalement à sens unique) pour organiser les flux et éviter les rassemblements.

CONTACTS

Enregistrer les noms, prénoms, numéros de téléphone et adresses email de chaque participant et les conserver en cas de besoin.

RETROUVEZ TOUTES LES INFOS SUR ATHLE.FR

ANNEXE 4

FICHE RÉFLEXE COUREURS

AVANT LA COURSE

Ne pas se déplacer sur le site si des symptômes de la covid19 se sont présentés dans les 7 jours précédents

Télécharger et activer l'application Tous Anti-Covid

#Tous AntiCovid

SUR LE SITE, EN DEHORS DES TEMPS DE COURSE

Respecter les mesures barrières et notamment le port obligatoire du masque.

Éviter les zones de rassemblement, suivre les sens de circulation matérialisés et respecter les distances entre les personnes.

PENDANT LA COURSE

Éviter les contacts physiques avec les autres participants.

Ne pas cracher au sol.

Porter le masque en zone de départ et le remettre en zone d'arrivée

APRÈS L'ÉVÉNEMENT

Prévenir le référent Covid-19 après course en cas de déclaration de maladie

RETROUVEZ TOUTES LES INFOS SUR ATHLE.FR